

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnostic pollution complémentaire et étude de faisabilité technique préalable à la démolition/conservation des bâtiments, à réaliser sur le site Lebon-Vinco à Dieppe (Département de la Seine-Maritime).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 25% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 31 500 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne usine à gaz (pyrogénéation de la houille) implantée en 1886 par la société « Lebon et compagnie » et exploitée par Gaz de France de 1946 à 1955. Le site a également été occupé par une centrale électrique. Présence d'un abattoir au 19ème siècle - Vinco : Traitement et revêtement de métaux, fabrication de meubles métalliques, dépôt de liquide inflammable. - Le site comprend 11 bâtiments administratifs et industriels ainsi que la maison du gardien
PLU :	UC – zone destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Cette zone à caractère résidentiel est à dominante d'habitations collectives.
PROJET :	La Ville souhaite développer sur le site réhabilité, un projet mixte d'habitat partagé et d'activités. A confirmer au regard de la conclusion des analyses pollution qui devront permettre de définir les possibilités de reconversion
PRISE EN CHARGE AU TITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 22-12-17 Commission permanente régionale du 23-02-18
PROPRIÉTAIRE :	Ville de Dieppe
ENVELOPPE PROJET :	70 000 €HT

Site, lieu, nature de l'intervention	Territoire	Dépense subventionnable	Part Région		Part collectivité		Part EPF Normandie	
Intervention Villes moyennes								
Lebon-Vinco à Dieppe Diagnostic pollution et étude faisabilité technique préalable à la démolition/conservation des bâtiments Mixte	Agglomération région dieppoise	70 000	40%	28 000 €	25%	17 500 €	35%	24 500 €

ROUEN, le 14 mars 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL